



Paris, le 07 janvier 2015

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous faire part de notre désaccord sur votre décision de report des opérations de carte scolaire dans le premier degré après les élections départementales des 22 et 29 mars.

En reportant au mois d'avril, les réunions des comités techniques départementaux (CTD) et des comités départementaux de l'Education nationale (CDEN) traitant notamment des projets d'ouvertures et de fermetures de classes, toutes les opérations de préparation de la rentrée et d'affectation des enseignants vont être retardées de près de deux mois par rapport au calendrier habituel.

Ce report va placer les collectivités locales comme les services administratifs de l'Education nationale dans une situation difficile pour anticiper la rentrée. Adapter les locaux et recruter une ATSEM (Agent spécialisé des écoles maternelles) en cas d'ouverture de classe, implanter des postes pour préparer les mutations et organiser des compléments de services pour les directeurs d'école, les maîtres formateurs, les temps partiels nécessitent du temps.

Autre conséquence dommageable : les mutations des enseignants vont être également repoussées. Tous vont connaître leur nouvelle affectation beaucoup plus tardivement. C'est déjà ce qui s'était passé l'an dernier suite au même report des opérations de carte scolaire à l'occasion des élections municipales. Dans bon nombre de départements, les enseignants et notamment les débutants stagiaires avaient connu leur affectation en juillet, après la fin de l'année scolaire et le niveau de leur classe à la pré-rentrée scolaire. De fait, ils n'ont pas été placés dans les meilleures conditions pour préparer la rentrée de leurs élèves. Ces situations ne sont pas acceptables.

En conséquence, nous vous demandons Madame la Ministre, de revenir sur votre décision de report, afin que les opérations de carte scolaire se déroulent en janvier et février avant la mise en œuvre de la période de réserve liée aux campagnes électorales. C'est tout à fait possible puisque les dotations départementales seront connues mi-janvier. Les échéances électorales ne doivent pas venir perturber la préparation de la prochaine rentrée scolaire et bloquer le bon fonctionnement de l'école.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien SIHR